

10/10

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2019

Présents :

Côme AGOSTINI, Richard BALME, Catherine BLANC, Simon CORDONNIER, Pascale EISENBERGER, Yannig GOURMELON, François HEILBRONN, Samuel KHALIFA, Julie de LA SABLIERE, Marc LAZAR Jeanne LAZARUS, Emmanuel LAZEGA, Marie-Christine LEPETIT, Arthur MOINET, Vincent MORANDI, Elvire POMEAU (départ à 9h52, procuration à Côme AGOSTINI), Karoline POSTEL-VINAY, Marie RASSAT, Marion STERN.

Absents ou excusés :

Ulysse BICAL, Anne BISAGNI-FAURE (procuration à Pascale EISENBERGER), Christine CLERICI, Olivier DUHAMEL (procuration à Jeanne LAZARUS), Jean-François HUCHET (procuration à Karoline POSTEL-VINAY), Lucie KRAEPIEL (procuration à Marion STERN), Gaëlle LARRIEU, Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Jeanne LAZARUS), Théo GUERET, Arnaud ROBINET (procuration à Jeanne LAZARUS), François-Joseph RUGGIU (procuration à Richard BALME), Naouri SAOUABI (procuration à Arthur MOINET), Sebastian URIOSTE GUGLIELMONE (procuration à Samuel KHALIFA).

Assistaient à la séance :

Nelly ANTOINE	représentante du Recteur
Raphaël CHARPENTIER	président enseignant du Conseil de la vie étudiante et de la formation
Myriam DUBOIS-MONKACHI	directrice adjointe de la formation
Bénédicte DURAND	directrice de la formation
Michel GARDETTE	directeur de l'information scientifique
Ismahane GASMI	chargée de mission
Caroline JASSON-GRAMUSSET	directrice financière
Arnaud JULLIAN	secrétaire général
Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris
Andreas ROESSNER	directeur de la vie étudiante

*

* *

I. Avis sur la proposition de budget 2020 de l'Institut d'Études politiques de Paris	2
II. Point d'étape relatif à la réforme de l'admission en première année	13
III. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 24 septembre et du 15 octobre 2019	14
IV. Échange d'informations sur des questions diverses	14

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2019**

La séance est ouverte à 8 h 38 par Jeanne LAZARUS.

Jeanne LAZARUS

Bonjour à toutes et tous. Merci beaucoup d'être là à cette heure matinale malgré les difficultés des transports. Nous devons impérativement terminer le Conseil à 10 h 25, et c'est pour cela que nous avons modifié l'horaire de début, donc pardonnez-moi à l'avance si l'horaire est un peu raccourci à la fin.

Avant de commencer, je voudrais signaler que nous accueillons Raphaël Charpentier, président enseignant du CVEF, qui assistera au Conseil aujourd'hui.

Le premier point à l'ordre du jour est donc la présentation du budget, avec cette fois-ci un vote, puisque la dernière fois, il y avait eu une première discussion, mais sans vote. Je laisse tout de suite Arnaud Jullian et Caroline Jasson-Gramusset vous présenter à nouveau, de façon plus raccourcie, le budget pour 2020.

**I. AVIS SUR LA PROPOSITION DE BUDGET 2020 DE L'INSTITUT
D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS**

Arnaud JULLIAN

Merci. Effectivement, nous allons essayer de faire une présentation raccourcie, puisque vous l'avez déjà vue il y a moins d'une semaine. Donc, le budget 2020 est un budget avec environ 211 millions de ressources, 209 millions de dépenses, les deux en progression, et un résultat qui est à nouveau positif, à hauteur de 2,2 millions, dans un contexte qui est en évolution – comme on le verra – du fait notamment des réformes mises en place par le gouvernement sur l'apprentissage, sur la fiscalité du mécénat, ainsi que sur la formation professionnelle. Je vais vous montrer directement ces évolutions de ressources.

En termes de ressources, ce qu'on peut voir, c'est donc une progression, avec une stabilité globale de la subvention publique, qui apparaît très légèrement en baisse, mais qui en réalité est plutôt très légèrement en hausse, du fait de certains versements de la subvention qui ne sont pas pris en compte dans le résultat, parce qu'en réalité, ils seront mobilisés sous forme d'investissements en 2020, au profit de Campus 2022. Vous pouvez voir également les partenariats, qui augmentent de 2,7 millions, à 41,5 millions d'euros. Cela recouvre plusieurs rubriques, on les verra en partie après, qui sont à la fois la taxe d'apprentissage, en baisse de 1,5 million d'euros, l'augmentation des recettes attendues du mécénat – malgré le contexte que j'ai indiqué, qui est celui d'une relative incertitude sur le comportement des mécènes – et enfin les financements nationaux, locaux et européens, qui évoluent de manières diverses, sachant que du côté des financements nationaux, on constate une baisse liée à la fin du financement IDEX. Les recettes de formations augmentent, de 4 millions d'euros, en raison des augmentations prévues sur les cycles spécifiques, sur la formation continue, et également sur les droits de scolarité. Et ensuite, les produits divers et exceptionnels sont légèrement en baisse, du fait de l'utilisation des fonds dédiés et donc sans impact sur le résultat.

Sur ce slide, vous voyez plus ou moins la même chose sur fonds libres, et donc vous voyez des subventions publiques très légèrement en baisse apparente, comme je l'ai indiqué précédemment, les partenariats très légèrement en hausse, les recettes de formation en hausse pour les raisons indiquées, et les produits divers et exceptionnels qui augmentent un peu. Cela est essentiellement dû au jeu des provisions, certaines reprises de provisions de 2019 n'apparaissant plus, du type de celle relative à la remise en état de locaux libérés dans le cadre de Saint-Thomas, et à l'inverse d'autres reprises sur provisions étant prévues en 2020 dans ce pavé et qui expliquent l'augmentation, liées notamment au financement des opérations tiroirs pour la rénovation du 13, rue de l'Université.

Caroline JASSON-GRAMUSSET

Sur ce document, vous voyez l'évolution des partenariats d'entreprises et des particuliers, en croissance de 2,8 millions d'euros. Sur la ligne du bas, on voit le recul de la taxe d'apprentissage, qui passe de 4,5

à 3 millions d'euros. Le fait marquant est la croissance de la collecte pour le site de Saint-Thomas et Campus 2022, qui passe de 4 millions à 7,2 millions d'euros. Ces 7,2 millions d'euros se décomposent, pour 4,6 millions par les recettes en provenance des particuliers, et 2,6 millions par les recettes en provenance des entreprises. Le mécénat d'entreprise hors Saint-Thomas est en croissance de 0,7 millions d'euros pour atteindre 7 millions d'euros, et le mécénat des particuliers – hors Saint-Thomas et Campus 2022 – est aussi en croissance de 0,3 millions d'euros et atteint 2,8 millions d'euros soit +12%. Sur le transparent suivant, on voit un montant cumulé pour le budget 2020 qui nous permettrait d'atteindre 21 millions d'euros. Et donc, nous serons en ligne, pour atteindre le budget prévisionnel à 30 millions d'euros.

Arnaud JULLIAN

Sur les formations, on peut voir, tout en haut, des droits d'admission qui sont stables, une augmentation, en rouge, de 500 000 euros, des recettes attendues des cycles spécifiques – ce sont essentiellement le Master en un an et la summer school – et une augmentation d'environ 2 millions d'euros des droits de scolarité. Cette dernière évolution est due à la fois à la hausse des effectifs étudiants, puisqu'en réalité, si nous avons stabilisé les flux d'entrées d'effectifs étudiants à un niveau haut, l'existence de cohortes qui mettent un certain temps à sortir conduit à un nombre global d'étudiants toujours en légère hausse. Et elle est due également à l'indexation, à l'inflation, et donc à 1,2 %, du barème des droits.

Vous pouvez voir sur ce slide à la fois l'effet de l'indexation à l'inflation à 1,2 % qui n'impacte pas les huit premières tranches – on voit les 0 dans les hausses annuelles et hausses mensuelles des colonnes correspondantes en Collège et Master. On constate également la création d'une nouvelle tranche, en ligne grise qui, cette année encore, préfigure le lissage complet du barème de droits sur lequel nous travaillons actuellement. Vous pouvez constater que cette tranche, située entre 18 250 et 18 599 euros par part, permet une économie de 220 à 260 euros pour les ménages concernés.

Caroline JASSON-GRAMUSSET

Sur ce document, vous voyez la croissance de la formation continue, avec un chiffre d'affaires attendu de 14,6 millions d'euros, et une marge nette de 2,4 millions d'euros. La croissance se fera essentiellement sur le chiffre d'affaires des formations sur mesure, en croissance de 1,3 million d'euros, les formations Inter (offres sur catalogues) Les executive Masters sont en léger recul, mais une démarche de référencement auprès des RNCP est en cours.

Arnaud JULLIAN

On passe en dépenses cette fois-ci, avec l'évolution du total des dépenses, qui augmente de 3,3 %, avec une décomposition entre fonds affectés et fonds libres. En fonds affectés, on prévoit une relative stabilité, très légère progression, qui croise à la fois la fin des financements IDEX et le versement des frais de structures IDEX attendu en 2020 ; et en fonds libres, une augmentation qui est essentiellement due aux dépenses d'enseignement, aux dépenses de locaux, et évidemment à l'augmentation de la masse salariale – masse salariale qui progresse d'environ 3,4 %.

Sur fonds libres, on voit la progression de la masse salariale de 3,4 %, qui comprend le personnel permanent, interne, vacataire, étudiant, et surveillant. On peut voir aussi tout ce qui est enseignement et doctorant contractuel, qui progresse ici. La progression est liée en partie à l'Exed, en partie aux dépenses de formations avec l'augmentation du nombre d'élèves comme je l'ai indiqué, et pour 400 000 euros, à la transformation des bourses doctorales en contrats doctoraux. Et à l'inverse, sur le pavé à côté, « bourses et aides sociales », c'est stable. Sur le graphe, on voit une légère diminution, mais qui est liée là aussi à la transformation des bourses doctorales en contrats doctoraux, mais en réalité, c'est stable, hors cette transformation. On voit également l'augmentation de 2,8 millions d'euros des dépenses de locaux, liée à la fois l'indexation à l'ICC des loyers, mais pour une partie mineure en réalité, et liée surtout aux nouveaux locaux qui sont pris à bail dans le cadre de l'opération tiroir pour la rénovation du 13, rue de l'Université. Globalement, entre la prise à bail de nouveaux locaux et leur aménagement au moment des déménagements d'équipes, 2,2 millions prévus en 2020, qui font intégralement l'objet d'une reprise de provision qu'on a vue tout à l'heure, lorsque nous évoquions les provisions. Les dépenses de fonctionnement sont légèrement en baisse, -1,8 %, ce qui représente en réalité un effort significatif des différentes équipes sur ce poste.

Vous pouvez également voir la partie masse salariale sur fonds libres du personnel permanent et le passage entre 2019 et 2020, qui illustre à la fois un effet « effectifs » lié au développement de la faculté permanente et de l'offre de formation ; on y voit à la fois l'extension en année pleine des recrutements 2019 et les recrutements 2020 anticipés, et on voit également un effet « rémunérations », sur personnels administratifs et sur personnels académiques, qui est largement l'effet de l'accord collectif de mars 2000. En termes d'effectifs, une hausse de 7 effectifs moyens est prévue sur l'année 2020, répartie entre quatre académiques et trois administratifs.

Enfin, on bascule en investissements, pour vous indiquer qu'évidemment, le plus important concerne les immobilisations en cours liées au projet Saint-Thomas, à 30,6 millions d'euros, en raison de l'avancée du chantier. Le reste des investissements est plutôt en diminution. Il s'agit d'un retour à un niveau plus traditionnel, tout simplement parce qu'on avait en 2019 des investissements informatiques très significatifs, à la fois pour notre SI RH, et pour notre SI comptable et financier, QUALIAC, qui ne sont plus présents en 2020, et quelques investissements assez significatifs en termes d'aménagement aussi, par exemple les travaux qui ont eu lieu dans la péniche, au 27, rue Saint-Guillaume.

Le dernier slide rappelle tout simplement le résultat à 2,2 millions d'euros et les recettes et dépenses, comme indiqué précédemment.

Marc LAZAR

Merci, Monsieur le Secrétaire général, cher Arnaud, de cette présentation. Je voudrais exprimer et soulever ici un certain nombre d'interrogations, du côté de la recherche – ce qui ne vous étonnera pas, puisque je siége ici en tant que président du Conseil scientifique. Je suis d'abord un peu gêné, parce que quand on lit le sommaire du budget tel que vous le présentez, c'est très étonnant pour un établissement qui se veut un établissement d'enseignement et de recherche, le mot « recherche » n'apparaît pas, et il faut donc faire un effort de lecture de budget pour essayer de comprendre où cela se trouve. Et je salue, de ce point de vue-là, l'effort réel, que vous avez rappelé en présentant ces slides, pour la recherche, qui repose au moins sur trois piliers – d'une part, les investissements sur Saint-Thomas, puisque cela va concerner, pas uniquement, mais beaucoup, voire essentiellement la recherche ; d'autre part, l'effort pour les recrutements, avec ce que cela veut dire comme masse salariale, qui permet effectivement d'avoir une faculté permanente particulièrement prestigieuse et importante pour l'établissement ; enfin, vous l'avez rappelée, la politique pour les doctorants. Sans parler, mais cela n'apparaît pas dans le budget, des très bonnes conditions de travail qui nous permettent justement de réaliser nos recherches. J'ai néanmoins deux sujets de forte préoccupation. Ce n'est pas la première fois que je fais cette intervention, et je la fais de manière un peu solennelle, parce que c'est le dernier – pour moi – Conseil de l'Institut où je participe à la question budgétaire, puisqu'à partir du mois d'avril, je ne siégerai plus ici, puisque mon mandat de président du Conseil scientifique sera terminé.

Le premier point sur la politique scientifique, c'est que celle-ci, maintenant, de Sciences Po, repose quasiment uniquement sur les financements extérieurs. Je parle ici des fonds pour pouvoir faire de la recherche – vous me démentirez, cher Frédéric, si ce n'est pas le cas. Et on l'a déjà soulevé, cette question. C'est problématique, parce que cela suppose qu'on prélève une partie des fonds sur le budget de fonctionnement, qui lui-même est en diminution cette année. Je voudrais vraiment vous alerter sur ce point-là. Jeanne Lazarus, quand elle n'était pas encore présidente de ce Conseil, il y a quelques années, avait dit, alors qu'elle est dans une discipline où il y a beaucoup de contrats extérieurs que le problème que soulèvent les financements extérieurs est qu'ils correspondent à un certain type de recherche, alors que d'autres recherches ne peuvent pas trop recourir à ces financements extérieurs, et sont pourtant essentielles. D'autant, Monsieur le Directeur, que vous avez voulu développer – et nous nous en félicitons – tout ce qui relève des humanités politiques, que nous avons un Conseil scientifique cette après-midi où nous allons examiner les relations entre l'enseignement humanités politiques et la recherche dans les deux sens. C'est-à-dire : l'impact de la recherche pour les humanités politiques, mais aussi l'impact du développement des enseignements d'humanités politiques qui rencontrent un grand succès auprès des étudiants, en termes de politique de développement de la recherche. Or, humanités politiques, par exemple, cela veut dire aussi un certain type de recherches qui ont parfois besoin de financements et qui ne peuvent pas toujours faire appel à des financements extérieurs.

Donc, vraiment, ce n'est pas la première fois que je fais ce type d'intervention : il y a là un problème de politique scientifique qui est vraiment réel. Il y a aussi un problème de visibilité de la recherche dans cette présentation budgétaire.

Deuxième point : je suis particulièrement inquiet de la diminution du budget alloué aux ressources documentaires et numériques. Il y a une diminution sensible, et je voudrais en connaître l'explication. Et là aussi, je reviens sur un sujet que j'ai déjà abordé. On a maintenant sur la région parisienne le développement d'un grand campus, qui est le campus Condorcet, avec un investissement considérable en matière de ressources documentaires et numériques. Et vous m'aviez dit cher Frédéric : « ce n'est pas grave, c'est formidable, la concurrence ». Je pense que si nous diminuons les investissements en termes de ressources documentaires et numériques – je vais peser les mots que j'emploie – nous risquons de perdre la place fondamentale qu'avaient les ressources documentaires et numériques de la Fondation dans le continent européen. Nous étions considérés comme la plus grande bibliothèque documentaire en sciences humaines et sociales du continent européen. Mais avec aujourd'hui la concurrence de Condorcet, je crains que nous ne puissions conserver ce rôle-là.

Je voulais vous alerter sur ces points, et c'est un motif de préoccupation dont je vous fais part qui n'est pas simplement ma préoccupation, mais celle d'un certain nombre de collègues avec qui j'ai pu justement échanger à propos de la séance de ce matin.

Arthur MOINET

Quelques mots généraux sur le budget 2020. Tout d'abord, pour féliciter, en tant qu'élus étudiants, de la création d'une nouvelle tranche dans le barème des droits de scolarité, et l'augmentation de la bourse dite « coup de pouce » pour les étudiants qui ne paient pas de frais de scolarité, de 30 euros. Ces efforts sont positifs, parce qu'ils démontrent aussi qu'il y a une prise en compte des revendications anciennes des élus étudiants sur la linéarisation des frais de scolarité notamment. Néanmoins, la hausse de 1,2 % des frais d'inscription même pour les tranches les plus aisées nous paraît problématique, dans un contexte de forte précarité étudiante, puisque même les étudiants issus de familles très aisées peuvent aussi vouloir œuvrer au salariat étudiant, ou bien emprunter pour pouvoir financer leurs études. Donc, c'est pour cela que cette hausse ne nous paraît pas satisfaisante malgré tout.

En outre, une intervention assez classique de notre part. On peut voir dans ce budget une diminution, encore, d'un point de pourcentage des ressources publiques de Sciences Po. Cela nous paraît également inquiétant puisqu'à notre sens, cela entraîne un cercle vicieux dans lequel Sciences Po est amenée à toujours augmenter davantage les frais – enfin, ses ressources privées, pour financer ses activités, au détriment des étudiants, qui voient justement leurs frais d'inscription augmenter année après année.

Donc, pour ces quelques raisons, nous nous abstenons sur ce budget 2020.

Côme AGOSTINI

Merci Monsieur le Secrétaire général, pour cette présentation. Tout d'abord, je voulais rappeler la position qui avait été la nôtre, que nous avons exprimée l'année dernière, sensiblement à la même date. Nous avons mis que nous ne voterions pas le budget si une stratégie de réforme qui ne pénalise pas les classes populaires et les classes moyennes – et j'insiste sur les classes moyennes – de frais n'était pas sur la table. Elle est sur la table aujourd'hui, avec des discussions préparatoires qui sont engagées, qui nous semblent très fécondes, qui nous satisfont pleinement, un calendrier aussi, qu'on pourrait qualifier quand même de court terme, qui prend en compte l'urgence de la situation, qui nous satisfait aussi pleinement. Même si on voudrait toujours que la réforme puisse se faire dès cette année, ou même qu'elle eût pu se faire dès l'an passé, mais il y a des contraintes techniques qui font que ce n'est pas possible. Donc, soyons raisonnables, et saluons la stratégie qui est aujourd'hui envisagée.

Par ailleurs, nous voulons saluer, et je m'associe dans mes propos à ce que vient de dire monsieur Moinet, à la baisse relative des frais pour les classes populaires et les classes moyennes, qui est actée dans ce budget, avec la création d'une tranche supplémentaire, qui est toujours très bien accueillie auprès des étudiants, vous vous en doutez ; l'augmentation, comme l'avait dit monsieur Moinet, de la prime de rentrée ; et je rajouterai la non-répercussion de l'inflation sur les premières tranches, car bien sûr, c'est une augmentation absolue pour les tranches les plus hautes – je ne vais pas dire les plus aisées, parce que les premières ne sont pas particulièrement aisées à mon avis, mais pour les tranches les plus hautes.

Mais c'est, d'un point de vue relatif, une baisse pour les tranches les plus basses, puisqu'évidemment, c'est fixé par rapport à l'inflation.

Donc, au vu de tous ces éléments sur la stratégie et sur le budget de cette année, nous voterons le budget.

Marie-Christine LEPETIT

Récemment arrivée dans ce Conseil, mes questions seront plus de compréhension sur des points particuliers. La première question a une résonance avec les questions de ce que j'appellerai les risques réglementaires. Ils sont divers, pas toujours anticipables dans leur principe, j'aurais souhaité savoir quelle était l'appréciation de l'Institut sur la fiabilité des chiffres qui nous sont présentés, s'agissant des réformes qui vont s'appliquer à l'apprentissage et à la formation professionnelle, parce que si j'ai bien noté, on commence à voir apparaître un impact. Il est présenté comme modéré, si je peux dire les choses comme cela, même si l'évolution est un petit peu plus significative que sur les autres postes. Est-ce que ce sont des chiffres qui sont des chiffres prudents ? Ou est-ce qu'il y a derrière eux des risques associés ? Quels sont-ils ?

Mon deuxième point porte sur le mécénat : si j'ai bien lu les journaux, le Parlement fait évoluer les règles en matière de mécénat d'entreprise, quels sont les effets attendus pour l'Institut s'il y en a ? Il m'a semblé aussi, même si c'était un peu furtif, que l'Institut pense que c'est possible qu'il y en ait.

Troisième point : il semble qu'il y ait une sorte de solution de continuité sur l'impact éventuel dans les choix de parcours faits par les étudiants liés à d'éventuelles réformes des concours d'accès aux écoles de la fonction publique. Si j'ai bien entendu, le gouvernement nous dit que si réforme il y a, c'est plutôt pour après, mais logiquement, cela pourrait à terme conduire à ce que les étudiants fassent des choix différents sur les parcours choisis. Mais est-ce que pour 2020 on est bien sur cette idée de continuité ou pas ? Dans un autre registre, nous avons un impact au budget qui est assez visible, de par le coût des opérations immobilières. Vous avez eu l'occasion de le voir, je n'ai pas forcément toutes les clefs pour l'interpréter. Tel que c'est esquissé, je devine qu'il y a une conformité à la trajectoire, tant en recettes qu'en dépenses, mais il y a peut-être des éléments qui m'ont échappé dans la lecture du dossier. Donc, j'aurais là aussi peut-être souhaité un commentaire particulier sur ce point.

Et troisième question, plus ponctuelle, parce que c'est sur des choses de deuxième ordre, il y a une très légère évolution des effectifs, avec un rapport de proportion entre les effectifs administratifs et les effectifs académiques qui n'est pas forcément très intuitif – trois contre quatre, je crois. Donc, si on avait pu avoir des précisions, notamment sur l'évolution des emplois administratifs et leur sens au regard de l'évolution de l'Institut, cela aurait été précieux.

Frédéric MION

Merci, Madame la Présidente, et merci, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil. Je vais prendre les interventions dans l'ordre dans lequel elles ont été faites, en répondant tout d'abord à monsieur Lazar pour le remercier beaucoup de son intervention, et surtout du point qu'il a souligné au démarrage, en rappelant que ce budget marque une priorité forte pour la recherche. Elle se traduit – vous l'avez dit – par des créations d'emplois qui se poursuivent et qui sont naturellement – et cela fait écho avec la dernière question que vous posiez, Madame Lepetit – un engagement de très long terme pour l'Institution, puisqu'un emploi créé vient s'ajouter à une masse salariale qui est en augmentation, on le sait, continue depuis bon nombre d'années. Et nous avons choisi, donc, de marquer dans les créations d'emplois à venir une priorité continue pour les emplois scientifiques. Vous avez également souligné que les investissements que nous sommes en train de réaliser en matière de locaux sont très largement destinés à rassembler notre communauté de recherche et à lui offrir des conditions de travail améliorées par rapport à l'existant, notamment sur le site de Saint-Thomas. Et vous avez rappelé aussi que Sciences Po consacre des moyens considérables à ce qu'on pourrait appeler « l'environnement de la recherche », avec des équipes administratives et du soutien qui sont particulièrement étoffés ici par rapport à ce qu'on observe dans la plupart des universités de notre pays.

Vous vous interrogez sur un point qui a fait l'objet de débats dans ce Conseil, c'est-à-dire sur la nature des financements que peuvent mobiliser les chercheurs pour mener à bien leurs travaux de recherche, et vous avez rappelé en effet votre préoccupation d'observer que les financements sur projets se taillent la part du lion dans les ressources dont bénéficient nos chercheurs. Je rappellerai d'une part que ces financements sur projets ont des retombées positives pour l'ensemble de la communauté de recherche,

parce que c'est au travers des frais de gestion qui sont prélevés sur ces financements sur projets que nous sommes en mesure, dans chacun de nos centres, de dégager des moyens qui servent à l'ensemble des chercheurs pour mener à bien leurs actions.

Ce point étant posé, je voudrais ajouter deux choses. La première, c'est qu'il ne faut pas croire que sur ce sujet, il va y avoir une brusque inflexion des choses qui pourrait conduire au recul de la recherche financée sur projets : si j'en crois les échanges que j'ai pu avoir avec celles et ceux qui travaillent actuellement à préparer la loi de programmation pour la recherche, qui est annoncée pour l'année prochaine, l'une des idées qui semble avoir cours serait une augmentation considérable des moyens consacrés à l'Agence Nationale de la Recherche, avec à la clef une augmentation sensible du taux de succès aux appels d'offres et aux appels à projets, et également une nette augmentation des frais de gestion qui pourraient être prélevés sur chaque contrat, afin de dégager des moyens pour l'ensemble de la communauté de recherche, au-delà du seul contrat décroché.

Mais ce point étant posé, je voudrais encore rappeler qu'une réflexion a été engagée par notre directeur scientifique, qui tend à répondre à la préoccupation que vous venez de rappeler, en examinant dans quelles conditions il serait possible de dégager annuellement, pour chaque chercheur de notre maison, une sorte de pécule lui permettant de mener à bien des activités de recherche, qui supposent ici un déplacement, là l'acquisition de tel ou tel ouvrage, ou le recours à tel ou tel moyen de se mettre en contact avec des collègues. Ainsi, le projet serait d'élargir un dispositif qui existe aujourd'hui pour nos jeunes chercheurs, qui leur permet de mobiliser un budget annuel de recherche, dédié aux personnels dans les premières années de leur fonction chez nous, d'élargir, donc, ce dispositif à l'ensemble des chercheurs et à l'ensemble de la carrière. Je crois que cela va exactement dans le sens que vous avez souhaité. Naturellement, nous ne pourrions pas faire cela autrement qu'en redéployant des moyens existants.

Sur les ressources documentaires et numériques, vous avez rappelé l'émergence au nord de notre capitale du site Condorcet, et vous avez, avec un sens de la formule et de la synthèse, résumé ma position sur le sujet, qui était de me féliciter de ce que ce pôle émerge, parce que c'est un pôle qui a vocation à servir l'ensemble de la communauté des sciences humaines et sociales parisiennes et franciliennes. Et je suis bien sûr tout à fait prêt à envisager les choses en termes de concurrence, mais laissons-nous la possibilité de considérer que cet équipement est un équipement qui a vocation à servir tout le monde, y compris les chercheurs de Sciences Po, et qui n'a pas vocation à défaire ou amoindrir la situation de Sciences Po dans le paysage des sciences humaines sociales. C'est un très grand équipement, qui est à la disposition de l'ensemble de la communauté des chercheurs de Paris et de l'Ile-de-France, et même de France tout entière.

Ce point étant posé, naturellement notre souhait n'est pas de restreindre les ressources documentaires mises à la disposition des chercheurs et des chercheuses de Sciences Po et de l'ensemble de nos étudiants par notre direction des ressources et de l'information scientifique. Ce que vous qualifiez de baisse de ces ressources, c'est simplement un investissement qui est un peu en retrait cette année par rapport aux années précédentes, mais nos ressources documentaires, elles, continuent de croître.

Marc LAZAR

Cela s'appelle une baisse.

Frédéric MION

Une baisse de l'augmentation, si vous voulez le dire comme cela. En tout état de cause, dans une année – et j'y reviendrai en répondant à madame Lepetit – où nous avons dû bâtir un budget sous des contraintes plus fortes que les années précédentes, notamment du fait de ce qu'elle appelle le risque réglementaire, nous avons dû faire des choix.

Monsieur Moinet nous a fait part de la position de l'organisation qu'il représente sur la question des droits de scolarité, et sur ce point, il a eu l'occasion de rappeler sa préoccupation traditionnelle relative à l'ajustement des droits du montant de l'inflation, même pour les tranches les plus élevées de notre barème. Je rappelle ce qu'il a souligné du reste : les tranches du bas du barème sont épargnées par cet ajustement, ce qui est la marque de ce que nous prenons en compte la question de la précarité étudiante, dont il a redit à quel point elle était préoccupante.

Monsieur Moinet s'inquiète aussi de voir la part de la subvention de l'État diminuer dans l'ensemble de nos ressources ; c'est une évolution structurelle, dont nous ne sommes pas nous-mêmes responsables, je pense qu'il en a conscience. Notre responsabilité, c'est de faire en sorte que notre Institution continue de bénéficier de ressources en croissance, pour mener à bien son développement. Et donc, notre responsabilité, c'est de nous assurer que nous continuons de développer avec énergie les ressources propres qui nous garantissent ce développement pour l'avenir.

Monsieur Agostini a rappelé que les mesures que nous avons proposées à nos Conseils cette année sur les droits de scolarité s'inscrivent dans une perspective de moyen terme plus ambitieuse, qui consiste à revoir complètement le système de droits et le barème de droits, et de sortir de la situation actuelle avec un système par tranches, avec des seuils de droits de scolarité pour aller vers une courbe lissée qui évitera un certain nombre d'inconvénients du dispositif actuel. Et donc, je vous remercie de considérer qu'il s'agit là en effet d'une stratégie de réforme ambitieuse, qui je crois répond aux besoins de l'Institution. Je vais enfin essayer de répondre, en me faisant aider de monsieur Jullian, aux questions de madame Lepetit. D'abord, sur les risques réglementaires : grâce à la clairvoyance de notre présidente, je vous ai épargné ce matin le petit laïus introductif que j'avais réservé à la commission des finances la semaine dernière, dans lequel j'insistais précisément sur le point que vous venez d'évoquer, c'est-à-dire le fait que le budget 2020 est un budget qui a été bâti sous contraintes fortes. Contraintes notamment liées à cet environnement réglementaire, dont vous avez rappelé les principales tendances préoccupantes pour nous. La première est la réforme de l'apprentissage qui conduit à une baisse nette de la collecte de la taxe d'apprentissage, qui est anticipée dans les tableaux qui vous ont été présentés – donc, nous estimons que cette baisse devrait être de l'ordre de 1,5 million pour l'année prochaine. C'est très significatif à l'échelle de l'Institution.

Vous avez parlé également de la réforme de la formation continue, elle est également intégrée à la projection que nous avons faite pour le développement de notre formation continue. Mais là aussi, nous savons qu'il y a des évolutions puissantes auxquelles nous devons faire face, notamment la nécessité pour nos formations d'être référencées au RNCP, etc. Nous travaillons d'arrache-pied pour cela et les équipes de l'ExEd de Sciences Po sont mobilisées sur ce point.

Et enfin, vous avez évoqué la réforme envisagée pour la fiscalité du mécénat d'entreprise, qui tendrait à diminuer l'avantage fiscal dont bénéficient les entreprises qui consacrent plus de 2 millions d'euros par an au mécénat. C'est évidemment, pour l'ensemble des institutions qui ont recours au mécénat, un problème, que nous avons là aussi essayé de chiffrer. Donc, vous aurez observé dans les diapositives qui vous ont été présentées que nous envisageons une croissance de la collecte de ressources auprès des partenaires individuels comme les entreprises, mais cette croissance a été diminuée dans nos estimations de l'impact de la réforme que nous venons d'indiquer.

Vous avez ensuite évoqué la question de la réforme des concours d'accès à la fonction publique. C'est une question qui a été évoquée dans ce Conseil, voilà quelques mois, au moment où a été lancée la mission de Monsieur Thiriez, et je ne doute pas que c'est un sujet, Madame la Présidente, dont nous aurons l'occasion de reparler au printemps prochain. Nous n'anticipons pas, pour l'année 2020, d'impact en recrutement ou d'impact sur la modification de l'offre de formation qui emporterait une traduction budgétaire significative. Nous avons évoqué avec Frédéric Thiriez la semaine dernière, en le rencontrant, la question des concours 2021 : sont-ils déjà susceptibles de subir quelque modification ? Il ne l'a pas écarté, ce qui pourrait entraîner de notre part un ajustement de l'offre de cours et d'enseignements proposé dans le cadre de la préparation aux concours, mais la traduction budgétaire sera très limitée quoiqu'il arrive.

La question préoccupante pour l'ensemble de l'Institution, sur laquelle nous sommes évidemment très attentifs, c'est celle de l'attractivité globale de l'offre de formation de Sciences Po, dès lors que les conditions d'accès à la haute administration seraient modifiées dans des termes qui pourraient donner à penser que Sciences Po serait moins bien positionnée pour préparer les éventuels candidats – mais je ne suis pas inquiet de ce point à ce stade.

Sur les opérations immobilières et sur les effectifs salariés, je vais laisser Arnaud Jullian vous donner quelques éclaircissements.

Arnaud JULLIAN

Merci. Sur les opérations immobilières, vous vous interrogez sur la conformité à une forme de trajectoire. Les locaux pris dans le cadre des opérations tiroirs pour la rénovation du 13, rue de l'Université apparaissent en charges. Clairement, il existe une variabilité de la prévision, liée tout simplement à l'identification des locaux. La préparation des travaux de rénovation sur le site du 13, rue de l'Université, nous a d'abord conduit à identifier si les travaux pouvaient être réalisés en site occupé, puis à déterminer combien de personnes pourraient rester sur site, et combien de personnes devraient avoir un autre emplacement pendant la durée de ces travaux, notamment les personnes qui reçoivent du public. Et donc, ce phénomène, qui nous a occupés pendant une partie de l'année 2019, a conduit à des revoir nos prévisions de coût. Ensuite, il nous faut trouver des bâtiments – des bâtiments qui soient soit des ERP, établissements recevant du public, soit non ERP – ainsi que des salles de cours, puisque nous perdrons quelques salles de cours dans le cadre des travaux du 13, rue de l'Université. Cela consiste à identifier des locaux sur le marché au cas par cas, et c'est le travail que mènent Emmanuelle Dubrana et Hélène Kloeckner chez nous – avec des loyers qui, à chaque fois, sont variables suivant l'emplacement du bien. Le tout sachant que nous essayons également d'identifier des emplacements relativement proches, pour que les étudiants – et notamment les étudiants en situation de handicap – n'aient pas des temps de trajet trop importants entre bâtiments alors que l'intercours est d'un quart d'heure. Enfin, il faut rappeler que les loyers se négocient ensuite avec les bailleurs.

Donc, d'une certaine manière, non, pour répondre au sens le plus strict, les montants de travaux et de location ne sont pas fixés, et varient au cours du temps avec parfois des bonnes surprises, parfois d'un peu moins bon, mais la trame globale est quand même respectée.

Et sur les effectifs, vous pointiez un facteur différenciant entre effectifs administratifs et faculté permanente. Effectivement, comme l'a indiqué notre directeur, la priorité est au recrutement d'effectifs académiques. Ils sont en nombre moins important que les administratifs, mais c'est lié au fait qu'ils n'assurent qu'une partie des enseignements qui sont réalisés à Sciences Po, puisqu'il y a un peu plus de 4 000 enseignants vacataires, qu'on voit d'ailleurs apparaître dans les dépenses de formation, qui assurent des enseignements. Ils sont mobilisés pour des cours de 24 heures, des parties de cours. Ce qui explique bien évidemment la disproportion apparente entre faculté permanente et effectifs administratifs.

Et enfin, juste un petit complément, sur le mécénat. On pourrait se dire que la hausse est assez importante sur Saint-Thomas entre 2019 et 2020, et que finalement, dans le contexte qu'on a indiqué, cela pourrait être particulièrement ambitieux. Je souhaite simplement rappeler ce qui a été dit au moment du budget révisé 2019, qui est que certains prospects 2019 se sont décalés sur 2020, bien qu'étant extrêmement avancés. Donc, nous avons revu plutôt à la baisse en 2019 les ressources de mécénat pour le site de Saint-Thomas, recettes qui se sont reportées mécaniquement sur 2020, et qui donnent une apparence de gonflement entre 2019 et 2020.

Frédéric MION

Je me rends compte, Madame la Présidente, que j'ai scandaleusement omis de répondre à la première observation de monsieur Lazar, sur le fait que la recherche n'est pas identifiée en tant que telle dans la présentation qui a été faite. Je lui en donne très volontiers acte, pour dire qu'en effet, le caractère un peu synthétique de ces diapositives ne permet pas d'avoir une vision analytique suffisamment claire de la manière dont nos dépenses viennent directement servir nos principaux métiers, de formation, de recherche et de mise à disposition de ressources documentaires. Les éléments qui sont fournis dans nos comptes publiés chaque année sont, sur ce point, plus précis. Y figure notamment le budget de chacun de nos centres de recherche.

Mais nous pouvons essayer de travailler pour l'avenir – même si ce sera nécessairement une approximation – à estimer l'ensemble des ressources dédiées à la recherche dans notre budget.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup pour toutes ces réponses. Je voudrais compléter un peu la discussion sur la recherche, ou plutôt poursuivre, puisque comme je l'avais déjà exprimé, cet enjeu du financement externe par rapport au financement interne me tient à cœur, et, je pense, tient à cœur à beaucoup de personnels académiques. Je pense que c'est une excellente nouvelle, ce pécule dont vous venez de nous parler.

Je me demandais, tout de même – vous avez souligné que les recherches de financements bénéficiant aux centres dont les chercheurs décrochent ces financements ; pour aller dans le sens de la différence entre disciplines – et on sait que les financements disponibles, malgré toute la qualité des chercheurs, ne sont pas du même niveau – et je tiens vraiment à souligner qu'on ne peut pas évaluer la qualité d'un chercheur à la quantité d'argent qu'il ou elle rapporte. Quel modèle de péréquation peut-on imaginer pour accepter que certaines disciplines soient moins rentables, entre guillemets, que d'autres ?

Et puis, sur le point de la bibliothèque, en regardant de plus près le budget, on voit que les ressources numériques et les abonnements sont les deux postes où les diminutions sont les plus fortes ; cela renvoie à une discussion que nous avons eue sur Saint-Thomas et sur la diminution des livres en accès direct. La réponse qui nous avait été faite est : peu importe que les livres soient en accès direct, puisque les étudiants utilisent de plus en plus de ressources numériques. Donc là, je vois une contradiction entre le fait de baisser particulièrement les ressources numériques et la réponse qui nous avait été faite à ce moment-là.

François HEILBRONN

Merci, Monsieur le Secrétaire général et Monsieur le Directeur. J'ai plusieurs remarques et questions, tout d'abord sur la présentation ; c'est une présentation en comptabilité sociale synthétique très bien faite, très claire, très riche. Sinon, ce que j'ai déjà fait à plusieurs reprises dans des exercices budgétaires, c'était aussi de présenter cela en comptabilité dite analytique, où on pourrait voir à la fois les ressources et les dépenses par étudiant. Parce qu'évidemment, comme vous l'avez rappelé, on a un nombre d'étudiants qui est en croissance, et donc ce serait intéressant par exemple de voir que les subventions publiques de l'État, par étudiant, sont en baisse drastique depuis dix ans – puisqu'en valeur absolue, les aides de l'État sont quasiment stables, on était entre 65 et 70 millions sur ces dix dernières années, et donc rapporté évidemment à un nombre d'étudiants qui a considérablement augmenté, par étudiant cette aide de l'État est en baisse, et ce n'est pas la même lecture qu'on aura.

Je voudrais toutefois féliciter la direction et l'ensemble des personnels de Sciences Po pour sa capacité à justement trouver d'autres types de recettes que les aides de l'État. Je me rappelle une époque où on disait : « si on arrive à stabiliser les aides de l'État à 50 % du budget de Sciences Po, ce sera bien ». En 2018, on est à 35 %, et en 2020 on sera à 33 %. Donc, cette capacité à trouver d'autres sources de financement est tout à fait méritoire et essentielle dans la capacité à développer notre Institution, et je voulais vous en féliciter.

Et à ce titre, je suis très impressionné par l'évolution, justement, pour rejoindre ce que disait madame Lepetit, du mécénat d'entreprise et du mécénat des particuliers. Je me rappelle une époque, il n'y pas si longtemps, où on avoisinait au global les 5 millions d'euros de mécénat ; en 2018, je vois qu'on est à un peu plus de 12 millions, avec un budget en 2020 à 17 millions. Et effectivement, vous l'avez rappelé, dans un système d'incitation au mécénat qui est en réduction tant pour les particuliers avec le passage de l'ISF à l'IFI, que pour les entreprises avec le projet de réduction de la déduction pour les entreprises. Donc, c'est tout à fait remarquable, et je voulais féliciter tout particulièrement la direction du développement et de la stratégie sur ces points-là.

Enfin, juste une question de sémantique, parce que j'ai dû rater un Conseil ou j'ai dû rater une étape : pour moi, le site de Saint-Thomas s'appelait l'Artillerie. J'avais une certaine sensibilité à ce nom, qui rappelle l'histoire de ce site et de ce lieu, et tout d'un coup je vois apparaître Saint-Thomas. Alors, je connais, Saint-Thomas-d'Aquin est une très jolie église, mais pour moi, ce n'est qu'une église, et il y a le site de l'Artillerie qui est derrière. Je voulais savoir pourquoi il y avait eu ce glissement sémantique : est-ce que c'était voulu ou est-ce que c'était juste budgétaire ?

Elvire POMEAU

J'ai conscience que c'est peut-être un peu déconnecté des débats, mais il y a un point qui m'a étonnée à la lecture du dossier, sur les droits de scolarité, c'est la tarification des services de la FNSP, donc aux gens extérieurs à Sciences Po, à savoir la bibliothèque. Dans quelle mesure la carte de bibliothèque, aux gens externes, donne l'accès à la bibliothèque de Sciences Po, pour les étudiants – je pense que les autres élus seront d'accord avec moi : il n'y a absolument aucune place, et cela me paraît un peu dangereux de l'ouvrir à des gens externes.

Simon CORDONNIER

J'ai simplement une remarque, parce qu'on a eu l'occasion d'échanger la semaine dernière : simplement, sur le document qui nous a été envoyé hier, je me permets de regretter l'absence du tableau qui nous avait été présenté furtivement à l'oral, sur le détail des effectifs prévus. Je sais qu'il avait été présenté avec un certain nombre de précautions oratoires, et j'imagine que c'est pour cela que vous l'avez fait enlever, parce que la lecture en est compliquée. Néanmoins, je pense qu'avec les explications qui l'accompagnaient, on aurait peut-être pu l'avoir et comprendre ce que ce tableau traduisait.

Jeanne LAZARUS

Je voudrais juste répondre sur cette question de la bibliothèque, qui renvoie d'ailleurs à la discussion sur à quoi servent ces ressources documentaires. Il se trouve que, quand on est chercheur en dehors de Sciences Po, la bibliothèque de Sciences Po est un lieu de ressource – de livres en anglais qu'on ne trouve nulle part ailleurs à Paris, de revues de presse, de toute une série de choses qui ne sont que là. Et donc, beaucoup de chercheurs et d'étudiants, de doctorants, qui ne sont pas à Sciences Po, ne viennent pas en général prendre les chères places des étudiants, mais en fait viennent chercher des ouvrages, des documents. Et c'est tout à fait nécessaire à la vie académique parisienne, et au-delà de Paris, que la bibliothèque reste ouverte et ne se limite pas. Parce que ce que les étudiants utilisent comme ressources est très différent de toutes ces autres ressources, qui sont beaucoup moins souvent demandées, mais dont la présence est ce qui fait la richesse de ce fonds documentaire.

Marc LAZAR

Merci, Jeanne, d'avoir dit cela, parce que j'allais intervenir exactement dans les mêmes termes. Et cela renvoie encore une fois à cette question des ressources documentaires.

Alors, je suis très mauvais en calcul, cher Frédéric, mais enfin, -4,3, c'est une baisse. Je sais qu'il y a des éléments de langage, comme on dit aujourd'hui, vous êtes très bon pour ces éléments de langage, mais je suis désolé : c'est une baisse. Pour notre établissement, l'importance des ressources documentaires et numériques, Jeanne vient le rappeler, c'est fondamental. Pour les étudiants : c'est un élément d'attractivité de nos étudiants de savoir que s'ils viennent ici, et y compris avec les frais de scolarité qu'ils paient, ils pourront avoir toujours ces ressources documentaires et numériques. C'est très important pour les doctorants, très important pour les postdocs, c'est très important pour les chercheurs français et étrangers. Je suis souvent intervenu pour demander l'ouverture de la bibliothèque au mois d'août, puisque plein de collègues étrangers viennent à Sciences Po et à Paris pour avoir accès à nos ressources documentaires. Donc, c'est un élément très important. Et vous nous dites que c'est formidable, Condorcet – quand on voit les conditions de transport dans la région parisienne... bref, il vaut mieux que ce soit au cœur de Saint-Germain-des-Prés et dans Sciences Po.

Mais j'ai entendu, et je m'en réjouis, votre engagement que cette baisse de cette année n'est que conjoncturelle, et que vous vous engagez à poursuivre notre politique des ressources documentaires et numériques.

J'ai bien entendu aussi ce que vous m'avez répondu sur la question de la recherche – je ne vais pas reprendre ce qu'a dit Jeanne – je m'en félicite ; et là aussi, je considère que c'est un engagement de votre part pour l'année 2021, que la politique du directeur scientifique, annoncée dès sa prise de fonctions, va être réalisée. C'est-à-dire que chaque chercheur va pouvoir bénéficier d'un budget – ce qui se fait dans la plupart des universités. Prenez un pays comme l'Italie, les chercheurs italiens que nous avons recrutés sont tous arrivés en disant : « ah, bon ? On ne bénéficie pas, comme dans nos universités de 3 000 à 5 000 euros à disposition » pour leurs recherches personnelles. Et c'est vrai que c'est un problème pour nous. Alors, attention 3 000 à 5 000 euros, ce n'est pas pour aller au café, c'est véritablement pour pouvoir participer à des colloques, c'est pour pouvoir faire des missions de recherche sans justement être obligé de passer par des financements extérieurs. Pour que les choses soient claires, je parle ici comme président du Conseil scientifique, pas comme directeur du Centre d'histoire, lequel abrite aujourd'hui un chercheur qui a une très grosse ERC. Paul-André Rosental dans le passé avait une des plus grosses ERC de la maison. Donc, même les historiens sont capables d'aller trouver cela. Simplement, les financements extérieurs, on le sait, c'est sur des projets de recherche établis, et qui ne sont pas toujours en harmonie avec les recherches personnelles et individuelles de nos collègues. Donc, j'ai bien retenu cet engagement, et le fait que vous avez pris cet engagement modifie ce que j'allais

voter : c'est-à-dire que plutôt que de m'abstenir, je voterai en faveur de ce budget, puisque vous avez pris l'engagement solennel de régler cela dès l'année prochaine. Je ne serai plus là pour le vérifier, mais je lirai les PV du Conseil avec beaucoup d'attention.

Alors, je voudrais attirer l'attention, sur un point, mais c'est pour Arnaud Jullian surtout, c'est sur le traiteur. Savez-vous, Arnaud, combien coûte un sandwich lorsque nous faisons appel à un traiteur, le traiteur de Sciences Po ? Est-ce que vous avez une idée ? C'est la question du ticket de métro, vous savez ?

Arnaud JULLIAN

Je sens qu'elle est toute rhétorique – en réalité, j'ai une idée, mais je vous laisse le dire.

Marc LAZAR

Eh bien, cela coûte 10,5 euros.

Arnaud JULLIAN

Avec boisson ?

Marc LAZAR

Non, sans boisson. Le sandwich – qui se résume à du pain rassis avec un petit bout de jambon ou un petit bout d'aubergine dedans, absolument dégoûtant. 10,5 euros. Sans plaisanter, je crois qu'il y a un vrai problème avec le traiteur avec lequel nous avons passé un marché. Cela nous coûte très cher, je sais que cela a été soulevé en commission des finances. Cela nous coûte très, très cher, et cela impacte là aussi la recherche, tout bêtement, parce que cela nous coûte tellement cher que pour d'autres plateaux-repas, d'autres sandwiches, on est obligé de renoncer, ou alors trouver des combines, c'est-à-dire aller à la boulangerie du coin pour aller chercher ce dont on a besoin pour un déjeuner. Je pense qu'il faudrait revoir le contrat que nous avons avec ce traiteur. 10,5 euros le sandwich. 4,5 euros dans une boulangerie.

Frédéric MION

On ne va pas refaire le débat sur la recherche, puisque nous sommes finalement, je crois, à peu près tous en accord. Je rappelle simplement que les contrats financés sur appels à projets bénéficient à l'ensemble de l'Institution, puisque les frais de gestion sont collectés centralement et répartis sur l'ensemble de la maison. Je crois que là-dessus, les choses sont claires.

Et je voudrais rassurer madame Lazarus sur un point : aucun chercheur à Sciences Po ne rapporte plus qu'il ne coûte. Sur ce point, je crois que les choses sont assez claires.

Jeanne LAZARUS

Ils nous rapportent l'attractivité de l'Institution, ce qui n'est pas du tout chiffrable.

Frédéric MION

Bien sûr. Aucun doute sur ce point, Madame Lazarus, je parlais juste de coût financier.

Je remercie monsieur Heilbronn des observations qu'il a faites sur les efforts qui sont accomplis, notamment en matière de mécénat, qui sont en effet très substantiels. Les résultats 2018 et 2019, et les prévisions 2020 traduisent aussi une dynamique qui est liée à la campagne Sciences Po 2022, au projet de Saint-Thomas – ce qui me permet sur ce dernier point de vous répondre, pour vous dire qu'en effet, vous avez manqué un épisode, voire plusieurs, puisque la décision a été prise et énoncée solennellement par le président de la fondation lors d'un Conseil d'administration, et ensuite répétée sur nos propres supports de communication internes et externes, la décision a été prise de revenir à la vocation initiale des bâtiments qui accueilleront notre nouveau campus, c'est-à-dire une vocation liée à la formation et à l'étude (c'est la raison pour laquelle ces bâtiments ont été construits au XVIIème siècle), en retenant comme nom de ce lieu l'adresse qui permettra d'y accéder, comme nous le faisons pour l'ensemble de nos autres bâtiments – on a le 28, Saints-Pères, le 27, Saint-Guillaume, le 13, Université. Il y aura le 1, Saint-Thomas, qui nous semble plus conforme avec la façon de désigner les lieux qu'occupe Sciences Po à Paris que la référence à ce passé militaire qui n'aura duré que 200 ans, alors qu'il va grâce à nous maintenant, nous l'espérons, rester dédié à l'étude et à la formation pour quelques millénaires.

Et puis, pour ce qui concerne les autres questions, Monsieur Cordonnier, sur le tableau, vous avez parfaitement résumé la situation : il était compliqué à comprendre sans commentaires, et le temps nous manquait pour le commenter aujourd'hui, nous l'avons fait la semaine dernière, mais le tableau n'est pas dans la présentation.

Et madame Pomeau a reçu une réponse bien meilleure que je ne l'aurais faite moi-même de la part de madame Lazarus.

Marc LAZAR

Sur le traiteur ?

Frédéric MION

Sur le traiteur, je vais peut-être laisser Arnaud Jullian commenter. Ce que je voudrais simplement dire, c'est que vous pointez du doigt un inconvénient qui est maintenant bien identifié du contrat actuel. Je voudrais simplement dire que sur ce sujet, nul ne tire je ne sais quel plaisir pervers, au sein de la direction de Sciences Po à faire payer plus cher des prestations qui seraient moins bonnes. En revanche, ma responsabilité – celle-là, je l'admets et je l'assume pleinement – c'était de sortir de la situation qui prévalait jusqu'alors, dans laquelle des commandes pouvaient être passées en dehors d'un cadre réglementaire clair, au risque de méconnaître nos obligations au regard des règles de la commande publique. Donc, nous avons dû passer par un appel d'offres. Certains segments du marché ne donnent pas pleine satisfaction. Mais là-dessus, nos équipes sont mobilisées. Et autant qu'il sera possible de le faire, parce que le contrat nous contraint, nous allons essayer d'en discuter avec le prestataire pour améliorer les choses.

Jeanne LAZARUS

Merci. S'il n'y a plus de questions, je vous propose donc de passer au vote, qui est un vote pour avis sur cette proposition de budget.

Ismahane GASMI

Les procurations : monsieur Urioste à monsieur Khalifa ; monsieur Saouabi à monsieur Moinet ; madame Kraepiel à madame Stern ; madame Bisagni-Faure à madame Eisenberger ; monsieur Huchet à madame Postel-Vinay ; monsieur Ruggiu à monsieur Balme ; et messieurs Duhamel et Robinet à madame Lazarus.

Jeanne LAZARUS

Merci. Donc, qui vote contre ? Une voix contre. Qui s'abstient ? Trois. Et donc, qui est pour ? Très bien, donc le Conseil de l'Institut émet un avis favorable à cette proposition de budget

Le Conseil de l'Institut émet un avis favorable à la proposition de budget 2020, à la majorité des votants (23 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions).

Jeanne LAZARUS

Nous passons donc au deuxième point à l'ordre du jour, qui est le point sur la réforme des admissions, que madame la directrice de la formation va nous présenter.

II. POINT D'ÉTAPE RELATIF A LA REFORME DE L'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE

Les échanges sur ce sujet qui est en cours de réflexion ne sont pas publics.

III. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DU 24 SEPTEMBRE ET DU 15 OCTOBRE 2019

Jeanne LAZARUS

Nous passons donc à l'adoption des procès-verbaux des 24 septembre et 15 octobre. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention. Et donc, pour ?

Les procès-verbaux des séances du 24 septembre et du 15 octobre 2019 sont adoptés à la majorité des voix exprimées (26 voix pour et 1 abstention).

IV. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Marion STERN

Sur la plateforme *Make It Work*, je voudrais faire une petite intervention : nous avons demandé de porter cette question, nous n'avons eu aucun retour sur les éventuels résultats et les éventuelles mises en place des propositions qui ont été portées par la plateforme. Nous aimerions savoir où on en est.

Frédéric MION

Merci beaucoup de cette question, qui est très importante et qui nous occupe beaucoup. Notre souhait est de procéder sur le sujet à la fois à un compte-rendu des contributions qui ont été apportées à la plateforme – il y a eu, je crois, près de 600 contributions qui ont été enregistrées – et donc de faire un état des lieux sur ces contributions et sur les suites que nous souhaitons y donner, en même temps que nous serons en mesure de donner de grandes indications sur le travail qui a été mené par Bruno Latour, et le groupe de travail qui a été constitué avec lui et sous sa responsabilité sur le contenu des enseignements et de la recherche à Sciences Po sur les questions d'environnement. L'idée est de présenter les choses en début d'année 2020. Le sujet fait l'objet d'un travail important, à l'heure actuelle, de la part de notre référente sur les questions d'environnement, et de la direction de la formation initiale s'agissant de la partie qui lui incombe sur le rapport Latour.

Jeanne LAZARUS

Merci. S'il n'y a plus de questions, nous allons lever la séance, et nous retrouver le 28 janvier, à 9 heures.

Jeanne LAZARUS lève la séance à 10 heures 23.